



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 6534

Texte de la question

M. Dominique Baert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité impérieuse d'avoir recours, au sein des établissements scolaires, aux nouvelles technologies. Cette préoccupation retient déjà tout l'intérêt du ministère comme en témoigne l'annonce d'un plan sur le sujet le 13 novembre. Toutefois, pour donner plus de vigueur et une expression politique plus forte, et donc une parfaite lisibilité concrète sur le terrain, il pourrait s'avérer nécessaire de se fixer un objectif prioritaire : celui d'équiper chaque école maternelle et élémentaire d'un ordinateur est, à court terme, à la hauteur de ce défi. Une deuxième étape devrait être, ensuite, rapidement envisagée pour aboutir à l'installation d'un ordinateur par classe élémentaire pourvu qu'un projet pédagogique soit bien entendu adossé à la dotation en question. La rapide mutation des techniques, notamment d'information, la rigoureuse exigence du progrès technique, et donc l'impérieuse nécessité pour l'éducation nationale concourent d'évidence à ce qu'une action d'ampleur soit conduite en ce sens. C'est un combat pour l'investissement dans l'intelligence, c'est un combat pour la formation, donc pour l'emploi. Dans cette action, une démarche spécifique devrait être conduite dans les ZEP où un effort particulier doit être fait pour renforcer les chances d'insertion d'enfants défavorisés, combattre la désespérance et le transfert intergénérationnel des difficultés. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître s'il partage ce point de vue et les dispositions susceptibles d'être prises dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les dispositions annoncées lors de la conférence de presse de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et de Mme la ministre déléguée à l'enseignement scolaire, le 17 novembre 1997, vont dans le sens souhaité par l'honorable parlementaire. Les objectifs annoncés pour l'an 2000 semblent répondre à ses préoccupations : chaque élève, de la maternelle à l'université doit pouvoir accéder, dans un cadre pédagogique, à une activité sur support numérique ou audiovisuel classique ; chaque étudiant, chaque enseignant, chaque classe disposera d'une adresse électronique ; l'ensemble des informations nécessaires - administratives et pédagogiques - sera accessible par réseau numérique. Par ailleurs, un effort particulier est apporté en 1998 aux établissements situés en zone d'éducation prioritaire et aux écoles rurales. Le principe général de ce soutien spécifique est celui d'une aide reposant sur un projet pédagogique validé par le recteur. En effet, l'expérience du plan informatique pour tous (IPT) suggère de lier l'engagement des collectivités locales et territoriales à un projet pédagogique. Enfin, pour être atteints, ces objectifs nécessitent une formation particulière des enseignants et des personnels d'encadrement. Aussi, un plan d'urgence en matière de formation a été décidé pour les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), qui ont en charge la formation des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6534

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4136

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1491